

L'hon. M. HEENAN: Etant donné que je dois m'absenter à six heures, je désirerais que mon amendement fut mis à l'étude lorsque le paragraphe 6 sera examiné.

M. le PRESIDENT: Le comité permettra peut-être que nous abordions l'examen du paragraphe 6 dès maintenant.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a pas lieu de s'écarter du règlement.

M. le PRESIDENT: Dans ce cas, l'amendement est irrégulier. Nous en sommes à l'examen de l'alinéa de la lettre a.

M. HEAPS: Je suggère à l'auteur de l'amendement qu'il pourrait peut-être demander à l'incorporer à l'alinéa f.

M. le PRESIDENT: Fort bien; mais il faut attendre que nous abordions l'examen de cet alinéa, puisqu'il est entendu que nous devons examiner cet article paragraphe par paragraphe, à la demande du très honorable leader de l'opposition. Le comité en est à la discussion de l'alinéa de la lettre a.

L'hon. M. GUTHRIE: Nous avons fini l'examen de l'alinéa de la lettre a.

(L'alinéa a est adopté.)

Sur l'article 4, paragraphe 1er, alinéa b (production).

L'hon. M. GUTHRIE: Je propose:

Que cet alinéa b soit modifié par l'insertion du mot "efficace" avant le mot "production" où il se trouve dans les première et dernière lignes de l'alinéa.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quel est le but visé par cet amendement?

L'hon. M. GUTHRIE: Nous voulons démontrer que la production doit se faire sur un niveau élevé et efficace.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour la montre.

L'hon. M. RINFRET: Cet amendement, à mon sens, rendra plus difficile à la commission la tâche de se documenter; de fait, l'efficacité ne constitue pas une question de fait; c'est une question d'opinion.

L'hon. M. GUTHRIE: C'est aussi bien, je le crois, d'appuyer sur l'efficacité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oh, oui. Adopté.

M. BUTCHER: Il y a, suivant moi, deux objections à faire valoir contre cet alinéa en particulier qui est ainsi conçu:

A l'égard des marchandises produites ou importées au Canada, la Commission doit, sous la direction du ministre, s'enquérir

b) du coût de production efficace au Canada et ailleurs, et des augmentations ou diminu-

tions des taux de douane qui sont requises pour égaliser les différences dans le coût de production;

La première objection que je soulève contre cet alinéa, c'est qu'il est réellement impraticable. En second lieu, c'est qu'elle confère à la commission des pouvoirs qui excèdent à mon sens ceux que le ministre des Finances a l'intention de lui assigner. Mon très honorable ami l'a déclaré, il ne sera pas du domaine de cette commission de faire des recommandations, des suggestions ou des déductions ni de tenir des conclusions; elle devra s'en tenir exclusivement à recueillir des faits. A mon avis, l'adoption de cet alinéa aura pour effet de lui conférer d'autres pouvoirs que celui-là; elle sera autorisée à rendre des décisions d'une grande portée. Il n'est guère difficile de prouver ce que j'avance; de fait, quelque complète et soignée que soit l'enquête, il y aura impossibilité d'établir le prix de revient où au Canada ou ailleurs, car, il variera selon les divers pays et même dans les diverses parties d'un même pays, il ne saurait être le même dans les différents établissements industriels d'un pays et le reste. Ce fait a été prouvé par la commission du tarif des Etats-Unis, cet organisme auquel l'on a fait allusion à maintes reprises au cours du présent débat; et je citerai des extraits d'un rapport qu'elle a publié en 1919. Il y a assez longtemps de cela, je le reconnais volontiers, et je me rappelle que l'honorable premier ministre a fait observer qu'une nouvelle commission du tarif est en fonctions à cette heure; cependant, m'est avis que l'ancienne commission avait reçu les mêmes instructions que la nouvelle—se documenter. Eh bien, la commission s'est employée à se documenter en ce qui regarde de nombreux cas et, si j'ai bien compris, elle a tiré la conclusion qu'il est impossible pour ainsi dire d'établir exactement le coût de production d'un article aux Etats-Unis et c'est bien pis encore lorsqu'il s'agit des autres pays. Je tiens compte des observations que le très honorable premier ministre a faites l'autre soir en ce qui regarde la fixation du prix de revient de la gélatine comestible en Hollande. Si ma mémoire est fidèle, mon très honorable ami a déclaré qu'il n'y a qu'une seule fabrique de gélatine comestible en Hollande...

Le très hon. M. BENNETT: Un seul établissement important.

M. BUTCHER: ...et que cette fabrique est représentée par une agence à New-York. Je conclus qu'il était relativement facile, en l'occurrence, de se rendre compte du coût de production de la gélatine comestible. En second